



LES ORGANISATEURS:



L'ASSOCIÉ GÉNÉRAL:



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES KIEV, 20-21 JUIN 2013

### DECLARATION DE KIEV

- Nous, les parlementaires et responsables gouvernementaux, les universitaires, les experts et chefs de délégations, ainsi que les représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales gouvernementales et non gouvernementales, des secteurs commerciaux et privés, des universités et des centres de recherche,
- *reconnaisant* le rôle prépondérant de la Prévention Routière Internationale, (PRI) et l'ONG « L'Association Ukrainienne de la Sécurité Routière » co-organisateurs de la Conférence Internationale sur la Sécurité des Piétons et des Cyclistes,
- *compte tenu* de l'ampleur des décès dus aux accidents de la circulation dans le monde, et le fait que les accidents de la circulation occupent la huitième place dans la liste des principales causes de mortalité dans le monde, et sont la principale cause de décès chez les jeunes de 15-29 ans,
- *sachant que* ce grave fléau n'est pas seulement un problème de santé publique, mais ayant également des conséquences sociales, économiques et, par conséquence politiques. Lesquelles conséquences, et sauf attention particulière, affecteront négativement le développement durable des pays et entraveront les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire des Nations Unies,
- *considérant* que, selon les prévisions, à moins que des mesures urgentes soient prises, les accidents de la circulation deviendront la cinquième cause de décès en 2030,
- *insistant* sur le fait qu'il est essentiel d'attirer l'attention sur la nécessité d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, initier des actions sur la mise en œuvre des mesures visant leur protection, et de contribuer aux objectifs de la Décennie d'Action pour la Sécurité Routière (2011-2020) - pour sauver 5 millions de vies,
- *étant convaincu* que toute politique nationale, qui prend en compte les principaux facteurs de risque, est un élément essentiel pour atteindre et maintenir un niveau élevé de sécurité routière dans les pays,
- *appuyant* les conclusions et les recommandations du "Rapport de Situation sur la Sécurité Routière 2013», préparé par l'Organisation Mondiale de la Santé, ce qui montre que seul un nombre relativement faible de pays disposent d'une législation complète sur les facteurs de risque clés pour la sécurité routière,
- *soutenant* l'objectif ultime de la Deuxième Semaine de la Sécurité Routière des Nations Unies à apporter une contribution significative et à long terme à la création de conditions de circulation piétonnière sécuritaire dans le monde entier,
- *soutenant et suivant* i) la Résolution № 64/255 «Améliorer la Sécurité Routière Mondiale», adoptée le 2 Mars 2010 par l'Assemblée Générale des Nations Unies lors de sa soixante-quatrième session, ii) la

Déclaration de Moscou adoptée lors de la Première Conférence Ministérielle Mondiale sur la Sécurité Routière: le Temps d'Agir, qui s'est tenue à Moscou les 19-20 Novembre 2009 iii) le Plan Mondial des Nations Unies pour la Décennie d'Action pour la Sécurité Routière 2011-2020, iv) la Nouvelle Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 19 Avril 2012, qui reconnaît l'importance de fournir une santé publique mondiale et l'impact des accidents de la circulation sur le Développement National, v) l'appel à la sécurité routière, qui doit être inclus dans la période après 2015 sur les Objectifs du Développement Durable, et en cherchant à développer les dispositions qui y sont énoncées,

- *reconnaissant* le succès de certains pays dans l'élaboration et la réalisation des objectifs ambitieux dans le domaine de la sécurité routière, avec une assise législative adéquate,
- *réaffirmant* la nécessité de poursuivre le renforcement de la coopération internationale et l'échange d'informations sur la question de la sécurité routière, en tenant compte des besoins des pays à faible et moyen revenu,
- *ayant le désir* d'obtenir les meilleurs résultats dans le domaine de la sécurité routière et en accordant une attention particulière à la création d'un environnement propice à la mobilité en toute sécurité des usagers vulnérables dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière 2011-2020,
- *ayant l'intention* de fonder des travaux sur la base des recherches les plus importantes, et ayant un désir de parvenir à de meilleurs résultats dans le domaine de la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'Action des Nations Unies pour la Sécurité Routière 2011-2020,

#### **Nous invitons par la présente:**

##### **Les législateurs et les décideurs politiques :**

1. faciliter la mise en place d'assises législatives nécessaires pour fixer les objectifs nationaux pour réduire le nombre de victimes d'accidents de la circulation impliquant les usagers de la route les plus vulnérables, lesquels objectifs doivent être atteints d'ici la fin de la Décennie d'Action des Nations Unies pour la Sécurité Routière, en conformité avec les dispositions juridiques de l'ONU sur la sécurité routière,
2. lors de la préparation de la législation nationale dans le domaine de la sécurité routière, il faut se concentrer sur la prise de mesures réglementaires rapides et efficaces, en évitant leur caractère formel et déclarative. Fournir une amélioration de la législation en conformité avec les normes internationales dans le domaine de la sécurité routière,
3. inclure les issues de la législation visant à protéger les droits des piétons et des cyclistes au programme du Congrès parlementaire internationale sur la sécurité routière, qui se tiendra à Kiev Novembre 2014.

##### **Les gouvernements et les autorités locales :**

1. dans la mise en œuvre de la politique nationale, l'approbation des objectifs et des stratégies pour le développement du pays à long terme, il faut porter une attention particulière à la sécurité routière et la prendre en compte comme un élément essentiel de la sécurité nationale ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des citoyens,
2. dans le cadre des processus d'intégration, il faut établir des critères uniformes pour évaluer le niveau de risque d'accident de la circulation ainsi que des techniques pour l'évaluation intégrée des pertes, afin de réduire le niveau des coûts socio-économiques des accidents de la route,
3. consacrer au moins 10% du budget des routes pour des programmes spéciaux visant à améliorer la sécurité de l'infrastructure routière,
4. faire des efforts de coordination pour améliorer la sécurité des infrastructures routières pour les usagers de la route les plus vulnérables. Les besoins de ces usagers de la route devraient être prioritaires dans l'élaboration des politiques dans le domaine de la sécurité routière, la conception des routes, l'aménagement du territoire, etc,

5. établir le degré de financement approprié pour contribuer à la création et/ou au développement des systèmes de soins de traumatologie pour les victimes de la route en vue d'assurer des soins médicaux d'urgence aux victimes de la route. Il faut créer et maintenir un seul numéro d'appel d'urgence et s'assurer du bon fonctionnement du système de services médicaux d'urgence pré-hospitaliers. Il faut aussi équiper les cyclistes avec des kits de premiers secours et assurer la formation des automobilistes sur les premiers secours selon les normes de l'Union Européenne,

6. améliorer la qualité de la collecte des données fiables et complètes sur les accidents de la circulation aux niveaux national, régional et mondial,

7. veiller notamment à inclure des programmes de formation et d'éducation. A ce sujet, il faut préparer des cours de formation pour les jeunes conducteurs sur le partage équitable de la route entre les différentes catégories des usagers de la route : les conducteurs d'une part et les piétons et les cyclistes d'autre part,

8. promouvoir la création et le fonctionnement des partenaires nationaux de sécurité routière afin de réunir le gouvernement et les autorités locales, les entreprises, les organisations à but non lucratif et les bénévoles.

**Les organisations internationales, y compris les Nations Unies et l'Organisation Mondiale de la Santé :**

1. développer des mécanismes efficaces de coopération dans le domaine de la sécurité routière afin d'échanger les expériences et les meilleures pratiques à ce sujet,

2. améliorer le travail des coordonnateurs nationaux de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020), et promouvoir la coordination de leurs activités et élaborer un manuel de coordonnateur national de la Décennie d'action pour la sécurité routière.

**Les organisations non-gouvernementales et à but non lucratif :**

1. encourager la société civile à participer à l'activité sociale dans le domaine de la sécurité routière, influencer les politiques, les programmes d'action et l'utilisation des ressources,

2. protéger les intérêts des usagers vulnérables de la route, développer des programmes d'audit de la voie publique, créer des organisations qui représentent leurs intérêts, protéger et soutenir les victimes d'accidents de la route et leurs familles en créant des fonds pour aider ces victimes.

**Les entreprises privées :**

1. recommander socialement l'entreprise pour l'impliquer dans la mise en œuvre des programmes, des projets, des actions et d'autres activités au sein de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020), visant à réduire les tués et les blessés chez les piétons et les cyclistes,

2. utiliser plus activement les données des entreprises d'assurance, qui ont de l'information sur les accidents de la route et de l'expérience dans les enquêtes. Cette information est un outil essentiel dans la résolution de la problématique de l'insécurité routière,

3. recommander les compagnies d'assurance à renforcer leur travail de prévention pour assurer la sécurité des usagers de la route, développer une assurance obligatoire de responsabilité civile des propriétaires de véhicules à des tiers afin de construire une culture de comportement chez les usagers de la route,

4. renforcer le travail de prévention pour assurer la sécurité des usagers de la route, y compris la formation d'une culture de comportement chez les usagers de la route, en tant que composante du mécanisme d'assurance obligatoire de la responsabilité civile des propriétaires de véhicules à des tiers,

5. recommander aux constructeurs automobiles d'accorder une attention particulière au développement et à l'application des normes de sécurité des véhicules destinés à la sécurité des piétons.

**Les Mass Média :**

1. contribuer à la couverture médiatique sur la problématique de l'insécurité routière et la popularisation des formes les plus efficaces de promotion de la sécurité routière,
2. offrir de la formation professionnelle pour les journalistes afin d'améliorer la qualité de leurs informations mettant en évidence les problèmes de sécurité routière.

**Les usagers de la route :**

1. respecter les règles de circulation,
2. promouvoir le respect des règles de circulation entre familles et amis,
3. prendre part activement aux programmes, aux actions, aux ateliers de formation et aux autres activités sur l'amélioration de la sécurité routière, ainsi qu'impliquer les parents, les amis et les citoyens concernés à participer à ces événements.

**Pour la mise en œuvre de la présente déclaration, nous invitons aussi :**

1. Le soutien des dispositions de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies № A/RES/60/5 (38<sup>ème</sup> séance plénière du 26 Octobre 2005) et fixer le troisième dimanche de Novembre de chaque année comme la Journée mondiale du souvenir des accidents de la circulation routière pour les autres pays qui n'ont pas encore à jour célébré cette journée annuellement et n'ont aucune reconnaissance publique,
2. Le forum international de l'investissement dans le domaine de la sécurité routière, qui doit être tenu chaque année à Kiev, afin de partager les expériences dans la mise en œuvre des projets d'investissement dans le domaine de la sécurité routière,
3. La communauté internationale des bailleurs de fonds pour assurer plus de financement supplémentaire en faveur de la sécurité routière aux niveaux mondial, régional et national, en particulier dans les pays à faible et moyen revenu,
4. Les gouvernements, les autorités locales et les sociétés de transport afin de compléter leur flotte principalement de véhicules équipés avec les derniers systèmes de sécurité active et passive, pouvant réduire de manière significative les effets négatifs des accidents de la circulation pour les piétons et les autres usagers vulnérables de la route.

**Nous invitons** l'Assemblée Générale de l'ONU pour exprimer le soutien et la validation des dispositions de la présente Déclaration.

Kiev, Ukraine  
20-21 Juin 2013